



## Dossier de presse

Signature de la convention cadre de partenariat  
entre les syndicats viticoles, la chambre  
d'agriculture du Var et la SCP



## Déroulement de la conférence

Lundi 18 Décembre - Maison des Vins Côtes de Provence

**L'irrigation des vignes en Côtes de Provence / coteaux Varois en Provence et IGP du VAR, une nécessité pour la durabilité du vignoble.**

Eric Pastorino, Président du syndicat des vins de Provence,

Eric Lambert, Président du syndicat des vins Coteau varois en Provence.

**La stratégie d'aménagement du Canal de Provence, la disponibilité de la ressource en eau.**

Bruno Vergobbi, Directeur général de la Société du Canal de Provence.

**Quelle ambition de financement – la filière viticole investit.**

Eric Paul, Président du Syndicat des vignerons du Var,

Bruno Vergobbi, Directeur général de la Société du Canal de Provence.

**L'irrigation de la vigne : les systèmes économes en eau.**

Alain Baccino, Président de la chambre d'agriculture du Var.

**Conclusion.**

Philippe Vitel, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de la Société du Canal de Provence.



## La Rosée des Vignes :

Les syndicats des vins des Côtes de Provence, des Coteaux Varois et des IGP du Var, la Société du Canal de Provence et la Chambre d'agriculture s'allient pour irriguer les vignobles Varois et compenser les effets négatifs des changements climatiques.

Affaiblissement des ceps, perte et détérioration des arômes, diminution de l'acidité des vins, excès de tanins, pertes de rendement pouvant se répercuter sur les récoltes de plusieurs millésimes, voire phénomènes de dépérissement des vignobles méridionaux, telles sont les conséquences observées d'un stress hydrique marqué ces dernières années.

Face à l'augmentation des températures, de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, plusieurs solutions d'adaptation des vignobles sont possibles : le remplacement des cépages les plus sensibles par d'autres plus résistants, l'amélioration des propriétés physiques des sols, ou l'irrigation raisonnée. Sans adaptation, la qualité des vins AOC sera affectée. L'enjeu concerne aujourd'hui la durabilité du vignoble, impactant économiquement l'ensemble de la filière viticole.

L'irrigation est ainsi le principal levier pour compenser un stress hydrique sévère. En particulier, la production de vins rosés (90% des volumes produits en AOC Côtes de Provence) est plus contraignante du point de vue hydrique que la production de vins rouges tanniques, colorés ou de garde. L'irrigation permet de rééquilibrer le métabolisme de la vigne les années sèches, et ainsi de d'obtenir une qualité plus régulière entre les millésimes, de répondre chaque année aux objectifs de rendement de l'appellation, et ainsi de régulariser la production afin de sauvegarder les marchés.

Face à ce constat, la Société du Canal de Provence, en partenariat avec les syndicats des vins et la chambre d'agriculture, projette de développer ses réseaux d'irrigation sur l'ensemble des territoires concernés, soit environ 20 000 ha sur l'ensemble du Var.

Ce partenariat sera formalisé le 18 décembre 2017, à la Maison des Vins des Côtes de Provence, dans une convention qui fixe les objectifs communs et le cadre d'intervention de chaque organisme.



## Genèse d'un projet ambitieux

L'irrigation de la vigne constitue un des enjeux majeurs auxquels les syndicats viticoles et la SCP vont être confrontés dans les années à venir.

Face aux effets prévisibles du changement climatique, qui se caractérisent par une élévation des températures et de l'évapotranspiration des cultures, et par une progression des périodes sèches, l'irrigation raisonnée de la vigne est un moyen d'adaptation permettant de garantir la pérennité de la production viticole de la région, et tout particulièrement celle du département du VAR (Côtes de Provence, Coteaux Varois en Provence, et IGP du Var). L'irrigation permet en effet de garantir la production en qualité et en quantité et de sécuriser ainsi les marchés à l'exportation.

---

**Une convention de partenariat a donc été signée le 18 décembre 2017**

---

Entre,

**AOP Côtes de Provence** : 19 800 ha pour 970 000 hl représenté par L'ODG Côtes de Provence et son président Eric Pastorino,

**AOP Coteaux Varois en Provence** : 2 650 ha pour 130 000 hl représenté par L'ODG Coteaux Varois en Provence et son président Eric Lambert,

**IGP Var** : 5680 ha pour 330 000hl représenté par le syndicat des vignerons du Var, ODG de l'IGP Var et son président Eric Paul,

Soit un total de 28 130 ha et 1 430 000 hl soit 190 millions de bouteilles vendus dans le monde !

**La Chambre d'Agriculture du Var**

Et,

**La société du Canal de Provence** : la SCP a pour mission l'aménagement et la gestion des ouvrages de transport d'eau nécessaires, en complément des ressources locales, à la desserte du territoire régional et la fourniture d'eau aux communes, agriculteurs et industriels.

---

## Objectifs de la convention

---

L'objectif est de réaliser de nouveaux aménagements hydrauliques dans le Var, afin de desservir et sécuriser des territoires essentiellement viticoles représentant une surface totale d'environ 20 000 ha. Une première convention doit être signée définissant les objectifs suivants :

- Développer l'accès à l'eau pour la viticulture du Var et ainsi développer les réseaux d'irrigation viticoles pour le plus grand nombre et au plus près des ilots viticoles,
- Faciliter la mise en œuvre rapide de ces réseaux d'irrigation au plus près des producteurs, et sur l'ensemble du territoire couvert par les 3 dénominations,
- Communiquer auprès des collectivités territoriales et des acteurs institutionnels sur l'intérêt de l'irrigation pour la filière viticole et la nécessité de son développement,
- Contribuer, par des actions de communication, à l'acceptation de l'irrigation viticole par le grand public et par les leaders d'opinion,
- Définir les modalités de participation des viticulteurs au financement des aménagements hydrauliques, en complément des collectivités territoriales et organismes publics, et d'un autofinancement de la Société du Canal de Provence afin de réunir les conditions d'un équilibre financier global permettant la réalisation des projets,
- Mobiliser ces financements, auprès des acteurs de la filière et des collectivités territoriales et organismes publics,

## Les impacts de la contrainte hydrique

Préalable: Un stress hydrique modéré est positif pour la vigne.

Une contrainte hydrique modérée est nécessaire pour obtenir une vigueur moyenne, et un équilibre entre une croissance végétative optimale et non excessive et un bon chargement en sucre. (Carbonneau, 1999)

Un stress hydrique sévère, c'est-à-dire l'apparition de la contrainte hydrique est perceptible lorsque la vigne met en place des mécanismes visant à limiter ses pertes en eau.

---

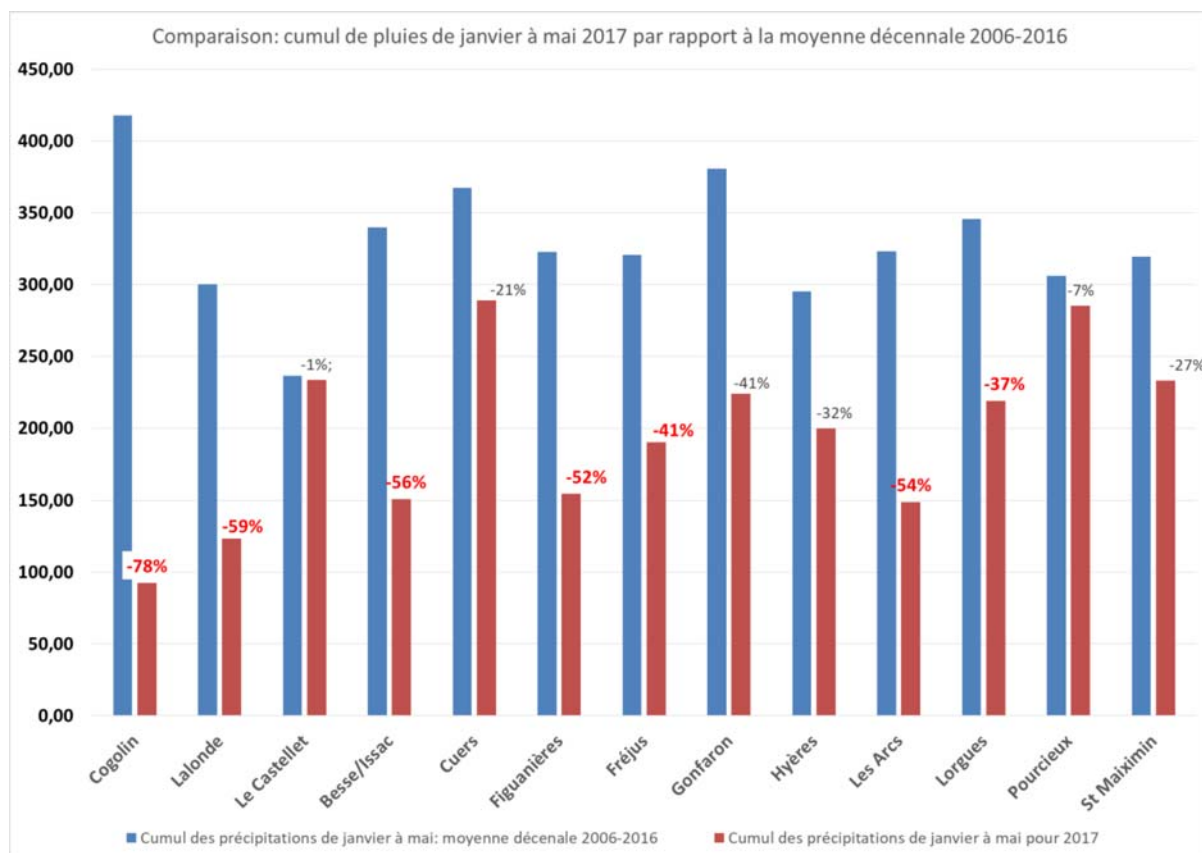
**« L'irrigation, considérée jusqu'ici comme un facteur de production, doit être comprise aujourd'hui comme un facteur de durabilité. »**

---

Le grand public a tendance à faire un rapprochement entre une vigne qui souffre et un bon millésime.

Sur ces propos de Mr Alain Carbonneau, d'Agrosup Montpellier, la vigne ne doit pas subir un stress hydrique trop important.

Or, ces dernières années, le niveau de stress hydrique est tel que nous sommes passé d'un stade où le stress hydrique était bénéfique à un stade où le stress hydrique devient sévère.



Comme la figure ci-dessous, les cumuls de précipitations du début d'année 2017 sur les stations météo varoises, entre janvier et mai 2017, sont bien inférieurs à la moyenne décennale (2006-2016) sur la même période.

### Quelle conséquence sur la vigne ?

La contrainte hydrique impacte la croissance végétative, le développement des grappes et le fonctionnement photosynthétique. Elle entraîne des pertes de rendement pouvant se répercuter sur les récoltes de plusieurs millésimes, la diminution du potentiel œnologique des raisins (arrêt de chargement en sucre, détérioration des arômes, pertes d'acidité, augmentation de l'astringence et de la couleur) et un affaiblissement général des ceps.

Ces effets ne sont pas recherchés au sein de l'appellation Côtes de Provence qui produit majoritairement des rosés. Les vins produits dans ce contexte sont en inéquation avec le profil produit recherché : des rosés faiblement teintés, secs, autour de 12.5% vol., avec une faible astringence, un bon équilibre acide et une fraîcheur aromatique.

## APPORTS DE L'IRRIGATION FACE A LA CONTRAINTE HYDRIQUE

La réponse à l'irrigation dépend des caractéristiques intra-parcellaires : terroir, sols, cépage, interactions greffons/porte-greffe, de l'itinéraire technique mis en œuvre et des objectifs de productions (rendements, type de vins souhaité).

### 1. Maîtriser la contrainte hydrique pour répondre aux objectifs qualitatifs de l'appellation Côtes de Provence

- L'irrigation est le principal levier pour pallier au déficit de précipitation

Depuis le début des années 2000, les bilans hydriques annuels sont régulièrement déficitaires au sein du vignoble des Côtes de Provence. L'ODG a d'ailleurs effectué des demandes d'irrigation chaque année depuis 10 ans sauf en 2012 et 2014.

- L'irrigation permet un pilotage fin de la contrainte hydrique pour la production de rosés Côtes de Provence

La stratégie d'irrigation dépend du type de production. La production de vins rosés (90% des volumes produits en AOC Côtes de Provence) est plus contraignante du point de vue hydrique que la production de vins rouges tanniques, colorés, ou de garde. Le style de vins fruités, faiblement colorés et frais, est celui qui demande le moins de contraintes hydriques au vignoble. (Bonnisseau and Dufourcq, 2004). Maintenir un itinéraire hydrique régulé et progressivement contraint, allant jusqu'à une contrainte modérée à la récolte, permet l'obtention de raisins dits de « bon potentiels » pour le profil recherché pour les rosés Côtes de Provence.

- Lisser la qualité entre les millésimes

En rééquilibrant le métabolisme de la plante les années sèches, l'irrigation permet de réduire le décalage de ces millésimes avec les années plus humides en matière de précocité, de rendement et de qualité des raisins.

### 2. Pérenniser la production

- Répondre chaque année aux objectifs de rendements de l'appellation

L'augmentation de rendement est comprise entre 0 et 50% (valeur seuil) pour des apports de 50 à 100 mm/ha/an. Elle n'est pas corrélée à la quantité d'eau apportée et au-delà de 100 mm, l'irrigation peut avoir un effet négatif (Payan et al., 2017).

- Sauvegarder les marchés

L'irrigation permet de maintenir voire d'augmenter les rendements de l'appellation. Elle peut surtout régulariser la production en évitant les fluctuations liées aux années sèches.

- Pérenniser le vignoble

Limiter le stress hydrique est également une garantie pour la pérennité du vignoble en assurant une meilleure longévité aux ceps et éviter des difficultés de mise en réserve pour l'année N+1.





## ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU EN PROVENCE

La consommation en eau d'un hectare de vigne irriguée peut être très variable selon le terroir, l'année et les objectifs et moyens du viticulteur. Toutefois, l'irrigation du vignoble Varois ne pose pas de problème majeur en termes de ressource en eau.

Les volumes à mobiliser sont relativement faibles malgré l'importance des superficies considérées ; en effet pour garantir la qualité de la production, les volumes doivent se limiter aux stricts besoins permettant d'éviter le stress hydrique (500 à 1000 m<sup>3</sup>/ha). Ils peuvent être estimés au global autour de 10 à 15 Mm<sup>3</sup> représentant une augmentation de 5 à 7 % des volumes prélevés par la SCP dans la ressource Verdon (220 Millions de m<sup>3</sup> en 2016, pour une réserve constituée de 250 Millions de m<sup>3</sup>).

---

### **Volume d'eau nécessaire pour irriguer l'ensemble du vignoble Varois : 10 à 15 Mm<sup>3</sup> par an**

---

A titre de comparaison, les ressources en eau prélevées pour l'agriculture irriguée dans l'ensemble de la région Provence Alpes Côte d'Azur s'élèvent à 2,3 Milliards de m<sup>3</sup>. L'alimentation en eau potable représente quant à elle un prélèvement annuel de 740 Millions de m<sup>3</sup>, et l'industrie environ 300 Millions de m<sup>3</sup>. Les volumes d'eau nécessaires pour l'irrigation des vignes sont ainsi comparables aux besoins des golfs (7 Millions de m<sup>3</sup> pour 70 golfs), ou aux prélèvements d'eau pour la production de neige de culture dans les stations de sport d'hiver de la région (3 Millions de m<sup>3</sup>).

Néanmoins, pour limiter la pression sur la ressource en eau dans une vision à très long terme, il est essentiel de mettre en œuvre les techniques d'irrigation les plus performantes : goutte à goutte, pilotage précis de l'irrigation intégrant les contraintes hydriques de la plante et la teneur en eau des sols, domaines qui font l'objet aujourd'hui de nombreuses innovations technologiques auxquelles la SCP apporte sa contribution.